

DEPARTEMENT DU CALVADOS  
COMMUNE DE PÉRIERS SUR LE DAN  
14112

**ARRÊTÉ MUNICIPAL**

Réglementant la circulation  
Rue de l'Eglise, rue du Merdray, rue de la Dame  
sur le territoire de la commune de Périers-sur-le-Dan

Le Maire de Périers sur le Dan,

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu l'arrêté du 24 avril 1975 approuvé le 2 juillet 1975 portant règlement général de la circulation,

Vu la demande présentée par le Comité des Fêtes de Périers sur le Dan sollicitant l'autorisation

d'effectuer une Foire aux Greniers le **dimanche 3 juin 2018** sur le territoire de la commune,

Considérant l'arrêté du Maire en date du 7 avril 2011 autorisant la foire aux greniers,

**A R R Ê T E**

**Article 1 :** La circulation de tous véhicules sera interdite le **dimanche 3 juin 2018** à partir de 7 heures et durant toute la manifestation rue de l'église entre le croisement rue de l'Eglise/rue du Merdray et le croisement rue de l'Eglise/rue de la Dame.

**Article 2 :** La signalisation temporaire interdisant l'accès des rues et voies par la mise en place de barrières, ainsi que des panneaux indiquant sous forme de pré signalisation les déviations à suivre seront effectuées par le Comité des Fêtes.

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Commandant du Groupement de Gendarmerie du Calvados
- A la Gendarmerie de Ouistreham
- Monsieur le Directeur Départemental de l'Equipement du Calvados chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.
- Caen la mer,
- Ramassage des déchets
- Twisto et bus verts
- Habitants par le site
- SDIS
- Madame le Président du Comité des Fêtes

Fait à Périers sur le Dan, le 18 mai 2018

Le Maire,

Raymond PICARD

